

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 16 AOÛT 2023**

Ouverture de l'assemblée régulière du Comité administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska, tenue le **16^e jour du mois d'août 2023 à 13 h 30** au Centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska.

Sont présents :

M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Raymond NOËL	Maire du Village de Saint-Célestin
M. Pascal THÉROUX	Maire de Saint-François-du-Lac

Est absent :

M. Claude LEFEBVRE	Préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre
--------------------	---

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de la Ville de Nicolet.

M^{me} Chantal Tardif, directrice générale par intérim et greffière-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire de la session.

ORDRE DU JOUR

- 1. AFFAIRES – CORPORATIVES**
 - 1.1. Ouverture de la session ;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour ;
 - 1.3. Documents reproduits ;
- 2. AFFAIRES – FINANCIÈRES**
 - 2.1. Liste des dépôts du mois de juin 2023 ;
 - 2.2. Liste des comptes autorisés du mois de juin 2023 – Adoption ;
 - 2.3. Lettre de garantie commerciale – Cours d'eau – Autorisation ;
- 3. AFFAIRES – RESSOURCES HUMAINES**
 - 3.1. Suivi de dossiers ressources humaines ;
 - 3.2. Statut Conseillère en carboneutralité et résilience climatique – Approbation ;
 - 3.3. Réduction des heures de travail hebdomadaires – Conseillère en développement touristique et culturel – Approbation ;
 - 3.4. Bonification des vacances estivales – Inspecteur – Approbation ;
- 4. AFFAIRES – COURANTES**
 - 4.1. Fermeture des bureaux les vendredis ;
 - 4.2. Formation pour le logiciel pour les séances du Conseil ;
 - 4.3. Fibre optique ;
- 5. AFFAIRES NOUVELLES**
- 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1.0
AFFAIRES – CORPORATIVES

1.1
OUVERTURE DE LA SESSION

La préfète, Mme Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

2023-08-207 **1.2**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour transmis ;

CONSIDÉRANT le retrait du point 3.4 Bonification des vacances estivales – inspecteur – Approbation ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Comité d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, et en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3
DOCUMENTS REPRODUITS

Les documents reproduits sont présentés selon les dossiers figurant à l'ordre du jour.

2.0
AFFAIRES – FINANCIÈRES

2.1
LISTE DES DÉPÔTS DU MOIS DE JUIN 2023

La directrice générale par intérim commente la liste des dépôts du mois de juin 2023 d'une somme de **333 549 \$**.

2023-08-208 **2.2**
LISTE DES COMPTES AUTORISÉS DU MOIS DE JUIN – ADOPTION

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière par intérim de la MRC de Nicolet-Yamaska certifie la disponibilité des fonds pour les comptes payés d'un montant total de **577 934,97 \$** ;

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Comité d'adopter les comptes payés du mois de juin 2023 au montant total de **577 934,97 \$**, conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-209 **2.3**
LETTRE DE GARANTIE COMMERCIALE – COURS D'EAU – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les travaux nécessaires à l'entretien du ruisseau des Frères à Baie-du-Febvre ;

CONSIDÉRANT les exigences de pêche et océan Canada/Gouvernement du Canada en lien avec le règlement sur les autorisations relatives à la protection du poisson et de son habitat ;

CONSIDÉRANT le coût estimé des aménagements au montant de 43 500 \$;

CONSIDÉRANT la majoration de 10 % sur les coûts prévus pour couvrir les possibles correctifs

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir recours à une lettre de crédit irrévocable délivrée par une institution financière reconnue ;

Il est proposé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Comité :

- D'AUTORISER

la MRC de Nicolet-Yamaska à obtenir une lettre de crédit irrévocable au montant de 47 850 \$ à la Caisse Desjardins de Nicolet ; et
- D'AUTORISER

la directrice générale par intérim, à signer, pour et au nom de la MRC, les documents pertinents au financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0
AFFAIRES – RESSOURCES HUMAINES

3.1
SUIVI DE DOSSIERS RESSOURCES HUMAINES

La directrice générale par intérim fait un suivi auprès des membres du Comité administratif de l'évolution des dossiers de ressources humaines. Considérant le recrutement et les mouvements de personnel des dernières années ainsi que le marché de l'emploi, elle propose une analyse des conditions de travail et d'embauche actuelles. Des recommandations pourront être faites, au besoin. De plus, la planification des vacances sera revue.

2023-08-210

3.2
STATUT CONSEILLÈRE EN CARBONEUTRALITÉ ET RÉSILIENCE CLIMATIQUE – APPROBATION

- CONSIDÉRANT

que M^{me} Élisabeth Walfish a été embauchée le 9 janvier 2023 au poste de conseillère en carboneutralité et résilience climatique ;
- CONSIDÉRANT

que la résolution 2022-12-337 stipule que l'employée doit respecter une période de probation de six (6) mois ;
- CONSIDÉRANT

que cette période de probation a pris fin par une évaluation positive de rendement et de qualité de services effectuée par la directrice générale par intérim qui recommande le maintien à l'emploi et la confirmation du statut d'emploi permanent à compter du 9 juillet 2023 ;

Il est proposé par Mme Geneviève Dubois, mairesse de Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Comité d'adopter le maintien à l'emploi et de confirmer le statut permanent de M^{me} Élisabeth Walfish conseillère en carboneutralité et résilience climatique, selon les conditions en vigueur à la MRC.

M^{me} Walfish est admissible aux avantages sociaux en vigueur à la MRC, assurance collective et régime de retraite des employés municipaux du Québec, depuis le 9 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-211

3.3
RÉDUCTION DES HEURES DE TRAVAIL HEBDOMADAIRES – CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL – APPROBATION

- CONSIDÉRANT

la résolution numéro 2021-07-199 ;
- CONSIDÉRANT

que M^{me} Stéphanie Trottier, conseillère en développement touristique et culturel occupe actuellement un poste permanent de 35 heures semaine ;

- CONSIDÉRANT** le retour aux études M^{me} Stéphanie Trottier ;
- CONSIDÉRANT** l'article 44 de la Politique de conditions de travail des employé(e)s de la MRC de Nicolet-Yamaska ;
- CONSIDÉRANT** le désire de M^{me} Stéphanie Trottier de réduire son nombre d'heures de travail hebdomadaires à 32 heures ;

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Comité :

- D'AUTORISER** la directrice générale par intérim à réduire le nombre d'heures de travail hebdomadaire de 35 heures à 32 heures de M^{me} Stéphanie Trottier, conseillère en développement touristique et culturel à partir de la semaine du 11 septembre 2023, et ce, durant les semestres d'automne et d'hiver ; et
- D'AUTORISER** la directrice générale par intérim à maintenir le nombre d'heures de travail hebdomadaires de la conseillère en développement touristique et culturel à 35 heures pour la période estivale ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0
AFFAIRES – COURANTES

2023-08-212 **4.1**
FERMETURE DES BUREAUX LES VENDREDIS – AUTORISATION

- CONSIDÉRANT** l'horaire actuel d'ouverture des bureaux administratifs de la MRC de Nicolet-Yamaska ;
- CONSIDÉRANT** le besoin de l'équipe d'administration d'accorder plus de temps à leurs dossiers ;
- CONSIDÉRANT** que les moments les plus achalandés sont sur l'heure du diner, soit entre 12h00 et 13h00;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a très peu de citoyens qui se présentent au bureau de la MRC le vendredi ;

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Comité :

- D'AUTORISER** la modification de l'horaire actuel d'ouverture des bureaux administratifs de la MRC de Nicolet-Yamaska suivante :
 - Du Lundi au Jeudi de 8h30 à 16h30 (en continu); et
- D'AUTORISER** la fermeture des bureaux administratifau public les vendredis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2
FORMATION POUR LE LOGICIEL POUR LES SÉANCES DU CONSEIL

La directrice générale par intérim présente l'offre de la formation concernant le logiciel Beon. Il est convenu de générer les codes, de les acheminer aux maires et mairesses et d'offrir la formation à ceux et celles qui en auront besoin.

4.3
FIBRE OPTIQUE

La directrice générale présente un bilan sommaire du dossier. Il est proposé de faire la discussion en huis clos lors du conseil des maires du 23 août.

5.0
AFFAIRES NOUVELLES

- 5.1 **Citerne du Challenge** : le versement a été fait. Le logo a été installé. Il reste à finaliser l'entente.
- 5.2 **Nétiquette** : la MRC s'est dotée d'une procédure pour la gestion des médias sociaux. Nous la ferons parvenir aux municipalités qui pourront s'en inspirer au besoin.
- 5.3 **Lettre d'appui** : la MRC a donné un appui à Télécoeur dans le cadre d'une demande de financement à un programme du Secrétariat des aînés, dédié aux organismes. Leur projet vise à bonifier la programmation pour les personnes âgées.
- 5.4 **Lettre du Conseil pour la protection des malades** : offre de services dans le cadre du projet de loi 15, qui prévoit impliquer les maires et mairesses des municipalités pour l'amélioration du fonctionnement du réseau de la santé.
- 5.5 **Dépôt de la Revue Industrie et Commerce**
- 5.6 **Demande de commandite de Stratégie Carrière** : la MRC n'ira pas de l'avant avec cette demande, notamment parce qu'elle est très sollicitée et que l'évènement n'a pas lieu sur notre territoire.

2023-08-213
6.0
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Comité qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à quinze heures (15 h00).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GENEVIÈVE DUBOIS
PRÉFÈTE

Signatures

CHANTAL TARDIF
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
PAR INTÉRIM